

**Décision 2013/3**  
**Adoption des Directives pour la communication des données d'émission**  
**et les projections des émissions au titre de la Convention**  
**sur la pollution atmosphérique transfrontière**  
**à longue distance**

*L'Organe exécutif,*

*Faisant référence* aux Directives pour la communication des données d'émission et les projections des émissions au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance adoptées par l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe à sa trente-septième session et modifiées par l'Organe exécutif,

*Adopte* les Directives qui figurent dans le document ECE/EB.AIR/125.

---